

20 juin 2019

débat avec Denis Piveteau (auteur du rapport Zéro sans solution)
sur la thématique de

VIVRE CHEZ SOI DANS LA CITÉ

Échanger et construire les solutions de demain

Espace culturel de Lessay - 2, rue de l'Hippodrome

PROGRAMME

9h Accueil café et émargement

9h30 Discours d'accueil :
**poser les enjeux et les objectifs
de la journée et présenter les orientations
politiques nationales et locales**

10h15
**Qu'est-ce que l'habitat inclusif ?
Quelles sont les conditions d'un
« chez soi »**, Denis Piveteau
Réponse aux questions

11h15 Pause

11h30 Table ronde n°1 :
**Quel accompagnement pour quel besoin ? Un défi
pour les acteurs de l'accompagnement, un enjeu
de souplesse et d'adaptabilité des organisations
pour répondre aux besoins**

12h45 Repas sur place

13h45 Rapport d'études
**« Et nos voisins européens, comment
font-ils ? »** présenté par le réseau HAPA

14h45 Table ronde n°2 :
Créer un environnement soutenant

16h Clôture

Dans le cadre de la démarche « Manche inclusive », le Département de la Manche et l'Agence Régionale de Santé de Normandie se mobilisent pour organiser une journée départementale

« VIVRE CHEZ SOI, ENSEMBLE DANS LA CITÉ ».

La politique départementale de la Manche en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap favorise la vie dans la société, principe affirmé dans les orientations stratégiques, puis confirmé par la délibération du 18 janvier 2018 « pour une Manche inclusive ». Le choix est laissé aux personnes de vivre dans la cité et à leur domicile, comme tout un chacun.

Cette politique volontariste rencontre une ambition nationale avec le lancement de la démarche « **Territoire 100 % inclusif** ». Cette démarche vise à proposer aux Départements de se positionner comme territoire démonstrateur et s'est concrétisée dans la Manche, par la signature d'un protocole de gouvernance en novembre 2018 par :

- le Conseil départemental de la Manche
- la Préfecture
- l'Agence Régionale de Santé
- l'Éducation nationale.

L'ambition est de permettre aux acteurs de conduire une politique inclusive via une gouvernance commune et ainsi développer la scolarisation en milieu ordinaire, la concrétisation de trajectoires professionnelles en milieu adapté ou ordinaire, l'accès au logement, aux sports, aux loisirs, à la citoyenneté...

Que signifie « vivre chez soi » ? Quelles sont les attentes des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie ? Le choix de la personne accompagnée / l'habitant doit guider les réflexions et les réponses qui seront engagées.

Ces personnes témoignent de leur envie de pouvoir choisir leur lieu de vie et de pouvoir rester dans leur logement quel que soit l'évolution de leur autonomie (indépendance, individualisation des besoins...).

Pour que chaque personne ait la possibilité de choisir son lieu de vie et vivre « chez soi », l'habitat inclusif ne doit pas se limiter en une formule unique mais être suffisamment évolutif pour répondre aux besoins et aux souhaits de la personne.

« Plus une personne a des possibilités, plus elle peut les combiner de différentes façons et changer de vie. La richesse en terme de capacités, c'est d'avoir différentes vies possibles. Être pauvre, c'est avoir peu de choix à toutes les étapes de vie. C'est cette inégalité qui doit être corrigée », Amartya Sen, théoricien des capacités.

Ainsi, « **Habitat adapté, habitat partagé, habitat regroupé accompagné** » ... sont autant de désignations et de solutions qui sont progressivement apparues ces dernières années.

Nous avons retenu trois principaux critères qui peuvent caractériser les projets d'habitat inclusif :

- **une organisation qui fait du lieu d'habitation de la personne, son logement personnel, son « chez soi » ;**
- **la conjugaison de la réponse au besoin de logement et aux besoins d'aide, d'accompagnement, et le cas échéant, de « veille » dans un objectif de sécurisation de la vie à domicile, en assurant une assistance en cas de problème ;**
- **l'insertion active dans la vie de quartier, l'environnement de proximité.**

Ces configurations reposent sur des modalités d'accompagnement spécifiques qui interpellent les postures d'accompagnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) : la capacité à recueillir les attentes des personnes et à évaluer leurs besoins, l'ouverture des habitants sur leur environnement et l'inscription dans la vie des bourgs, des villes, la participation à la vie sociale... Leurs compétences sont nécessaires à l'évolution de notre société pour qu'elle soit plus inclusive. Cela nécessite une bonne connaissance des ressources locales (service d'aide à domicile, soins, acteurs de la vie sociale et des loisirs...) et une capacité à les mobiliser et à coopérer.

Enfin, l'enjeu est de s'appuyer sur le choix des personnes concernées pour travailler sur chaque territoire avec la commune, les élus, les agents, les associations, les partenaires institutionnels... pour apporter une réponse à leurs attentes et besoins, et celles de leurs proches.

La réussite d'un projet d'habitat inclusif repose ainsi sur son implantation située en centre-bourg à proximité des services, et du tissu associatif. Il nécessite une co-construction entre la commune, les bailleurs sociaux, les gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux.